

Règles de conduite et de sécurité

L'utilisation des pistes et du sentier de randonnée alpine et l'accès à la station sont permis en considération de l'acceptation des règles de conduite et de sécurité des pistes et du sentier de randonnée alpine et des risques inhérents à la pratique de ce sport. Toute personne qui pratique la randonnée alpine et la randonnée alpine autonome reconnaît et accepte **ces risques et assume l'entière responsabilité pour tout dommage en résultant**. Le droit d'accès est délivré en considération de votre engagement à respecter les règles de conduite et de sécurité en vigueur à la station. En cas de défaut, ce droit d'accès pourra être résilié sans avis ni remboursement.

En tout temps:

- Vérifiez l'état des pistes et des sentiers de randonnée alpine avant de partir.
- Vous devez acheter un droit d'accès avant d'accéder aux pistes et au sentier de randonnée alpine.
- Référez-vous aux repères sur la carte de randonnée alpine et respectez-les.
- Respectez **les heures d'ouverture et de fermeture des zones désignées**.
- Aucune patrouille n'est effectuée dans le sentier d'ascension, même pendant les heures d'opération de la station.
- Restez bien visibles et montez en file.
- Il est interdit de descendre dans le sentier d'ascension.
- Il est interdit d'accéder aux pistes fermées et en cours d'enneigement et/ou de damage.

EN DEHORS DES HEURES D'OPÉRATION DE LA STATION

(Randonnée alpine autonome) :

- **Les secteurs autorisés sont non patrouillés, non sécurisés et non balisés. Les surfaces ne sont pas entretenues, et des obstacles peuvent s’y trouver.** Vous pourriez rencontrer des motoneiges, des dameuses, de l’équipement de fabrication de neige, des skieurs ou des planchistes. Soyez alertes! Dans l’éventualité d’une rencontre avec un véhicule, immobilisez-vous sur le côté de la piste.
- En période nocturne, signalez votre présence à l’aide d’une lumière blanche avant.
- L’administration de la station se réserve le droit de facturer des frais minimaux de 250 \$ pour toute demande d’assistance en dehors de ses heures d’opération et/ou à l’extérieur de ses pistes et du sentier balisés.
- Circulez uniquement dans les zones où l’ascension et la descente sont autorisées.

EN CAS D’URGENCE, COMPOSEZ LE 911. VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ, DU SIGNALEMENT DE TOUTE URGENCE ET D’UNE ÉVENTUELLE ÉVACUATION. DES CONNAISSANCES EN PREMIERS SOINS SONT FORTEMENT RECOMMANDÉES.